



## Hacèlement d'xxxxxxxxxx

Par **domdom38**, le **26/10/2017** à **12:32**

Bonjour, je suis harcelée toute la journée au téléphone par la société de recouvrement xxxxxx en me proclamant des menaces de saisie sur mon compte et saisie de mon mobilier hors j'ai déposée un dossier de surendettement mon assistance sociale les a contacté mais malgré tout ils continuent leur appels jusqu'à 19h le soir je ne sais plus quoi faire sachant que je n'ai que le RSA pour vivre

Par **Visiteur**, le **26/10/2017** à **13:57**

Bonjour,  
Leur avez vous demandé le titre exécutoire en leur possession ?  
Sans ce titre ils ne peuvent saisir.  
D'autre part ils insistent pour obtenir un paiement car c'est leur gagne pain mais ils ne doivent pas vous harceler . Vous êtes de porter plainte, mais il faut fournir les preuves (notation de la fréquence, jour et heures des appels, enregistrement...)

Par **garlu**, le **25/01/2019** à **08:53**

**BONJOUR** marque de politesse[smile4]

Le recouvrement est leur gagne-pain. Donc ils se déchaînent pour vous forcer la main, malgré votre dossier de surendettement et pour être payé avant que la commission ou le juge ne tronque la dette . Agissent-ils pour eux-même, ou sont-ils dépêchés par une entreprise tierce

??

Dans tous les cas, ils n'ont pas à vous harceler. Vous pouvez toujours leur raccrocher au nez. Et de toutes façons, on ne fait jamais rien par téléphone. Tout doit être fait par écrit, et les écrits laissent des traces, de harcèlement par exemple..... De plus, vous pouvez aussi les menacer par écrit recommandé avec AR de porter plainte pour harcèlement, en leur détaillant les dates des appels(tenez un journal des appels à jour) et en informant la commission de surendettement. Ces gens sont toujours à la limite de la légalité, pariant sur le fait que la plupart de leurs victimes ne les poursuivront pas.

**Par ame en peine, le 14/04/2019 à 16:33**

menaces , menaces , c est bien mais la loi c est la loi . pas de courrier simple que des recommandes , sinon poubelle! 10 appels jours ? gendarmerie depot plainte